À l'intention des médecins omnipraticiens et spécialistes, des chirurgiens dentistes, des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, des optométristes, des denturologistes et des agences de facturation

## Modification de la date de disponibilité des états de compte électroniques du 27 décembre 2019

En raison du temps des fêtes, la date de disponibilité des états de compte électroniques du 27 décembre 2019 est reportée au lendemain, soit le samedi **28 décembre 2019**. Le paiement des honoraires s'effectuera, quant à lui, à la date prévue aux calendriers des dates limites de réception des factures et des demandes de paiement.

Merci d'en aviser votre personnel concerné.